

Monde Patriotique – Seniors – Jumelage

**CONSEIL MUNICIPAL
en date du 18 DECEMBRE 2023**

N°22

OBJET : REVALORISATION DE LA TARIFICATION DES REPAS ET DES ANIMATIONS AU FOYER RESTAURANT EMILE COUSIN

Monsieur le Maire propose de réviser la tarification des repas et des animations du Foyer Emile Cousin à partir du 1^{er} janvier 2024 en raison de la hausse des prix de la matière première :

	<u>Tarifs au 01/01/2023</u>	<u>Tarifs au 01/01/2024</u>
TARIF A (retraités de plus de 60 ans de la commune, et invités de moins de 16 ans)	5,50 €	5,70 €
TARIF B (retraités de l'AME)	7,50 €	7,80 €
TARIF C (repas amélioré)	11,00 €	11,50 €
TARIF D (Retraités hors AME et invités de plus de 16 ans)	9,50 €	9,90 €
TARIF E (alcools, apéritifs)	1,20 €	1,30 €
TARIF G (café, infusions, boissons)	0,85 €	0,90 €
TARIF H (part de gâteau)	2,00 €	2,10 €
TARIF L (personnel communal)	6,20 €	6,50 €

	<u>Tarifs au 01/01/2023</u>	<u>Tarifs au 01/01/2024</u>
ANIMATIONS :		
*Concours divers	6,50 €	6,75 €
*Bal	8,00 €	8,30 €
*Animation exceptionnelle	8,00 €	8,30 €

	<u>Tarifs au 01/01/2023</u>	<u>Tarifs au 01/01/2024</u>
DÉPLACEMENTS :		
<ul style="list-style-type: none"> dans les limites de la Ville (<i>Aide à la mobilité pour venir au foyer ou effectuer des démarches administratives</i>) 	Gratuit	Gratuit
<ul style="list-style-type: none"> sorties extérieures (Paiement du tarif de la visite ou sortie et participation au transport par tranche de 25 km) 	1,65 €	1,80 €

Projet de délibération :

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29;

Vu la délibération n° 22/137 du 15 novembre 2022 relative à la revalorisation de la tarification des repas et des animations au foyer restaurant Emile Cousin ;

Considérant l'avis de la commission monde patriotique - seniors - jumelage du 15 novembre 2023,

- **DECIDE** de fixer la nouvelle tarification des repas et des animations au foyer - restaurant Emile COUSIN comme ci-dessus ;
- **CHARGE** le maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération ;
- **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents nécessaires à sa mise en œuvre ainsi qu'à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.